



Ce bulletin mensuel est produit par l'UNESCO pour assurer le suivi du rôle de la culture dans les politiques publiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Il met en lumière les avancées dans les contextes régionaux et nationaux ainsi que les débats émergents portant sur la contribution de la culture au développement durable. A partir d'une diversité de sources, le bulletin fournit un aperçu global des tendances en matière de politiques culturelles aux niveaux national, régional et international et des voies par lesquelles les pays inscrivent la culture dans les autres champs des politiques publiques.

SOMMAIRE

EN UN COUP D'OEIL • FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES • À L'HORIZON PERSPECTIVES RÉGIONALES • LA CULTURE DANS LE PROGRAMME 2030 • EN SAVOIR PLUS

EN UN COUP D'OEIL

Nous lançons ce numéro du mois de janvier dans le cadre de l'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable. L'économie créative - dont les industries culturelles et créatives (ICC) constituent le moteur - représente quelque 509 milliards de dollars par an. Mais au-delà de sa valeur économique, le secteur créatif apporte une contribution sociale et environnementale substantielle au développement durable. Alors que la pandémie de la Covid-19 poursuit ses ravages, les ICC font face à des enjeux critiques dans le monde entier. Les inégalités préexistantes continuent de se creuser, ce qui laisse présager des conséquences économiques dévastatrices pour le secteur créatif.

La section **Focus sur les politiques culturelles** présente un aperçu des mesures de politiques publiques engagées récemment aux niveaux national et local.

Dans la section **A l'horizon**, nous explorons la place de l'économie créative dans les politiques culturelles, en retraçant sa trajectoire dans le développement international et la façon dont les gouvernements tirent parti de son potentiel aujourd'hui. Dans quelle mesure cette dynamique générée par l'économie créative s'est-elle traduite dans une adaptation et une avancée effective des politiques publiques ?

La section **Perspectives régionales** esquisse les tendances régionales récentes des politiques publiques, et met en lumière les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les banques régionales, qui façonnent aujourd'hui les politiques publiques au niveau régional.

La section **La culture dans le programme 2030** examine la manière dont les États membres envisagent les bénéfices du développement des industries culturelles et créatives dans leurs examens nationaux volontaires pour mesurer le progrès réalisé par rapport aux ODD.

Voir **En savoir plus** pour des mises à jour importantes de l'UNESCO.





FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Cette section met en lumière une sélection des évolutions récentes en matière de politiques culturelles. Alors que les mesures de réaction à l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur culturel devraient largement guider les politiques publiques culturelles tout au long de l'année 2021, certains signes positifs montrent que les pays passent de mesures de relance à des stratégies à plus long terme pour renforcer la résilience de leur secteur culturel.



Initiative
locale

Le Parlement du **Ghana** a adopté le projet de loi sur les arts créatifs après son approbation par le cabinet en août dernier. Le projet de loi fournit un cadre normatif pour l'économie créative du pays et prévoit la création d'un Fonds pour les arts créatifs pour promouvoir la croissance du secteur.

Kureng Workx/Pexels.com



Le ministère de la Culture d'**Arabie saoudite** a lancé une étude pour analyser, évaluer et définir une stratégie pour la création d'archives nationales sur le patrimoine culturel. L'étude contribue aux efforts plus ambitieux de l'Arabie saoudite pour développer son secteur culturel dans le cadre de son plan de réforme « Vision 2030 ».

En **Chine**, le ministère de l'Éducation et de l'Administration Nationale du Patrimoine Culturel a publié un guide éducatif pour mieux introduire les ressources des musées dans les cadres éducatifs formels et informels. Le guide s'appuie sur les avantages des musées pour développer des compétences critiques et enrichir l'expérience d'apprentissage.



Au **Royaume-Uni**, Creative Scotland a attribué des petites subventions aux artistes et artisans écossais dans le cadre de son Prix des artistes plasticiens et des artisans afin de stimuler leur développement créatif et professionnel. Le programme travaille en tandem avec un ensemble d'autorités locales et d'agences artistiques à travers l'Écosse pour soutenir les professionnels à chaque étape de leur carrière pour développer de nouveaux projets, compétences ou opportunités.

Brian A Jackson/Shutterstock.com*

En **Colombie**, le ministère de la Culture a ratifié le « Plan décennal pour les langues autochtones », qui s'appuie sur une série de dialogues avec les peuples autochtones du pays. Le plan décennal met l'accent sur la reconnaissance de la diversité linguistique et garantit la protection et la revitalisation de 65 des 69 langues autochtones du pays.



Faris Munandar, Pexels



FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Le programme **Nouvelle-Zélande** créative, dans le cadre de sa stratégie pour les arts du pacifique 2018-2023, a co-lancé le projet « Pacific Arts Legacy », la toute première histoire publiée en ligne portant sur des contributions significatives apportées par les artistes du Pacifique aux arts d'Aotearoa-Nouvelle Zélande.



LazingBee, Getty Images Signature/Canva.com*

Le ministère **éthiopien** de la Culture et du Tourisme a annoncé la création de la première autorité de recherche linguistique du pays, chargée de développer et d'administrer les ressources linguistiques du pays. Cette initiative est en cohérence avec la constitution du pays sur la diversité linguistique qui prévoit que chaque groupe ethnique a le droit de protéger et de promouvoir sa propre langue.



Artush/Shutterstock.com*

Le **Panama** a approuvé sa première loi nationale sur la culture, qui met l'accent sur la promotion du développement durable et des droits culturels. La loi reconnaît la culture comme un droit essentiel pour le développement des identités individuelles et collectives, tout en soulignant le rôle de la culture pour la paix et la cohésion sociale, la durabilité environnementale, l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la croissance économique.

En **République du Tadjikistan**, le ministère de la Culture a annoncé son intention de créer une carte des biens culturels du pays pour mieux les protéger au profit des générations futures. Cette initiative de grande envergure consistera notamment à cartographier les quelques 3 000 vestiges historiques et culturels, six complexes d'État et sites culturels, ainsi que de nombreux musées du Tadjikistan.

En **République de Moldavie**, le Bureau national des statistiques a renforcé son système de statistiques culturelles suite aux efforts ciblés visant à garantir des données fiables et précises, en répondant aux besoins des utilisateurs de données et en appliquant les méthodes et technologies les plus récentes.



Sergey, Canva Pro

Dans la ville d'Issia, en **Côte d'Ivoire**, un nouvel espace culturel et gastronomique « Nadé », qui signifie « maison » dans la langue locale Bété, a été inauguré avec le soutien des autorités locales. Placé au cœur de la culture et de la gastronomie ivoiriennes, cet espace jouera un rôle clé dans le développement de la ville.



Eva Blue/Unsplash.com





FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Au **Maroc**, le ministère de la Culture a renforcé son investissement dans la culture en allouant 480 millions de dirhams (52,9 millions de dollars des États-Unis) pour l'année 2021. Ce chiffre représente une augmentation de 45 % par rapport à 2020, où il s'élevait à 330 millions de dirhams (36,3 millions de dollars des États-Unis). Cela permettra de soutenir une série de projets culturels urbains, notamment la création et la réhabilitation d'institutions culturelles, et le lancement d'un système d'information géographique (SIG) pour le patrimoine bâti.



Elena-studio, Getty Images Pro

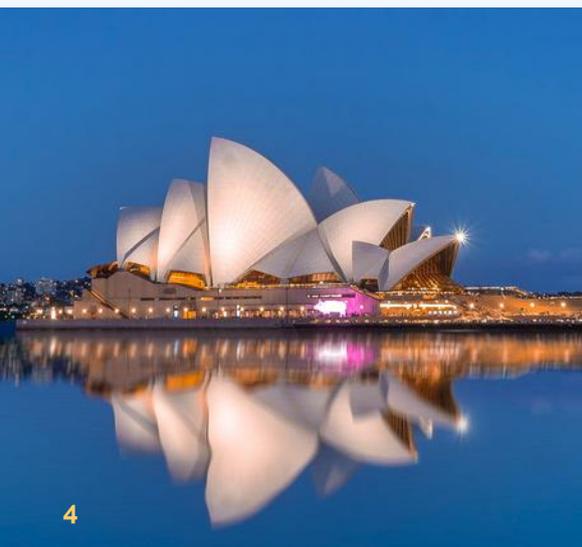
Avec la coopération de l'**Islande**, de la **Norvège** et de la **Fédération de Russie**, le Partenariat de la dimension septentrionale sur la culture (NDPC) a publié un document politique sur l'utilisation des industries culturelles et créatives pour le bien-être et la santé. Les recommandations proviennent d'un projet d'étude financé par l'UE et comprennent : le renforcement de la collaboration entre les secteurs de la culture, de l'aide sociale et de la santé ; le développement de lignes de référence plus solides entre les secteurs de la santé et de l'aide sociale et les programmes artistiques communautaires ; et le soutien à l'inclusion des arts et des sciences humaines dans la formation des professionnels de la santé.

Au **Mexique**, l'Institut mexicain du cinéma (Imcine), sous les auspices du ministère de la Culture, a annoncé un appel à financements pour le nouveau Programme de promotion du cinéma mexicain (Focine). Guidé par les principes d'inclusion et de diversité, le Focine met l'accent sur le soutien aux cinéastes autochtones et afro-mexicains et aux nouvelles générations de cinéastes dans tout le pays.



Bruno Massao/Pexels.com

En **Indonésie**, le ministère de la Culture et de l'Éducation a annoncé six grands programmes culturels qui seront lancés en 2021. Ces programmes portent sur le patrimoine culturel immatériel et bâti, les médias, les peuples autochtones, les musées et la restitution des biens culturels.



En **Australie**, les ICC ont reçu une injection de fonds fédéraux du fonds RISE (Restart Investment to Sustain and Expand), pour relancer le secteur et créer de nouveaux projets. Le programme RISE, doté de 75 millions de dollars australiens (58 millions de dollars des États-Unis), fait partie du programme gouvernemental de soutien à l'économie créative, doté de 250 millions de dollars australiens (193 millions de dollars des États-Unis), qui vise à relancer des activités telles que des festivals, des concerts, des tournées et des événements, et à stimuler la création d'emplois dans toute l'Australie.

Mudassir Ali/Pexels.com



En Tunisie, le ministère des Affaires Culturelles s'est associé au programme Tfanen-Tunisie Créative, financé par l'UE, pour lancer un cours pilote de formation spécialisée d'un an visant à renforcer les compétences des professionnels de la culture. La formation de niveau master s'articule autour de trois axes : le patrimoine et la culture, les technologies de l'information et de la communication et les compétences non techniques. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui au secteur culturel en Tunisie (PACT), dont le portefeuille vise à améliorer la politique et la gouvernance du secteur culturel du pays.



Sergio Gómez/Pexels.com



La **Barbade** a reçu une assistance internationale pour la sauvegarde de ses biens culturels, comme annoncé lors du récent Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Un financement de 46 000 dollars des États-Unis soutiendra un projet de 10 mois visant à numériser des documents historiques et à élaborer un plan d'urgence pour sauvegarder ces documents.

Filip Fuxa/Shutterstock.com*

À **Singapour**, le Conseil national des arts et le secteur privé ont lancé conjointement le Fonds de soutien aux arts (stART), une initiative qui apporte un soutien financier aux petites organisations artistiques pour les aider à maintenir leurs pratiques à long terme. À ce jour, le fonds a recueilli près de 4 millions de SGD (3,1 millions de dollars des États-Unis) auprès de donateurs et une vingtaine d'organisations artistiques ont déjà reçu des fonds de l'ordre de 20 000 à 50 000 SGD (15 000 à 38 000 dollars des États-Unis) pour financer leurs programmes.



Rafael0000/Shutterstock.com*



Le **Cambodge** a lancé une stratégie de diplomatie économique de trois ans (2021-2023) pour renforcer les liens internationaux en matière de culture, de commerce et d'investissement. La stratégie cible le commerce international, l'investissement étranger direct, le tourisme et les échanges culturels, y compris la promotion de la gastronomie cambodgienne.

Rawpixel.com/Shutterstock.com*

En **Roumanie**, le ministère de la Culture, par le biais de l'Institut national de recherche et de formation culturelle, a créé un registre du secteur culturel en mettant l'accent sur les industries créatives. L'objectif est de cartographier et de compiler des données sur le secteur créatif - y compris les institutions publiques, les ONG, les particuliers et les PME - afin de garantir une élaboration des politiques solide et fondée sur des preuves.

En **Tanzanie**, le Comité des services du livre a annoncé son intention de numériser les bibliothèques publiques dans tout le pays. De nouveaux systèmes de bibliothèques électroniques devraient être installés cette année, à travers une série de formations en informatique pour améliorer l'accès à la culture, aux connaissances et aux compétences des tanzaniens.



L'économie créative sur le devant de la scène



Illgr, Getty Images Pro

En 2021, l'économie créative se retrouve sous les feux de la rampe dans un contexte de bouleversements sans précédent entraînés par la pandémie de COVID-19. L'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable – proclamée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, originellement soutenue par 27 pays de toutes les régions du monde – met l'accent sur la contribution de la culture à l'économie mondiale et au développement durable. En outre, les industries culturelles et créatives (ICC), et leur place au cœur de l'économie créative, n'ont jamais été à un tel carrefour. À mesure que la pandémie de COVID-19 se propage, la fermeture généralisée des frontières et des lieux publics, ainsi que les mesures de distanciation physique affectent des segments entiers de l'économie créative. De nombreux professionnels créatifs ont perdu leur emploi. Le spectacle vivant, dépendant étroitement des lieux de représentation, figure parmi les secteurs les plus durement touchés, une onde de choc qui s'est répercutée en chaîne sur les moyens de subsistance, la mobilité des artistes, l'accès au marché et la liberté artistique, ainsi que plus largement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des fournisseurs et des prestataires de services. L'artisanat, un secteur clé pour l'emploi dans de nombreux pays, a subi un ralentissement massif. La crise a accéléré les tendances antérieures, en particulier dans le domaine de la numérisation, et révélé les inégalités et les précarités existantes au sein de l'économie créative dans la plupart des pays du monde, y compris les pays où le soutien public au secteur créatif était plus ancré.



La crise actuelle attire clairement l'attention des décideurs sur le poids social et économique de l'économie créative, et engage les pays à réformer leurs politiques. L'ampleur des répercussions dans le secteur créatif, notamment en matière d'emploi, lance un signal d'alarme. Les pays sont plus que jamais invités à renouveler leurs modèles économiques et à renforcer l'investissement des politiques publiques dans un secteur où les plateformes numériques mondiales constituent désormais des monopoles qui interpellent le rôle des politiques publiques. En effet, l'économie créative devrait être pleinement reconnue comme un moteur économique – une reconnaissance qui est maintenant clairement formulée par les dirigeants mondiaux, y compris des plus grandes économies du monde comme le montre l'inclusion de la culture dans le récent sommet du G20, pour la première fois de son histoire. Par ailleurs, l'économie créative doit être résolument soutenue par des politiques publiques cohérentes, efficaces et intégrées. L'adaptation des politiques publiques demeure un chantier en devenir.

L'économie créative s'est affirmée comme l'un des moteurs des économies contemporaines. La valeur du marché mondial des biens créatifs a plus que doublé de 2002 à 2015, passant de 208 milliards de dollars des États-Unis à 509 milliards de dollars des États-Unis. Le secteur créatif compte parmi les secteurs de l'économie mondiale qui connaissent la croissance la plus rapide, générant près de 30 millions d'emplois dans le monde et employant plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que tout autre secteur. Si la nature et la portée des ICC peuvent varier d'un pays à l'autre, elles sont globalement reconnues par les États membres comme un véritable moteur de développement économique et recueillent un soutien croissant des partenaires internationaux du développement.

Pourtant, cette volonté politique en faveur de l'économie créative et l'ambition de tirer parti de son potentiel économique ne sont pas pleinement reflétés dans l'investissement des politiques publiques. En effet, au cours des 20 dernières années, en l'absence d'une réforme de fond des politiques culturelles qui prenne en compte le poids économique des ICC dans son ensemble, les pouvoirs publics ont laissé le champ libre aux forces du marché et au secteur privé. Au-delà des déclarations politiques sur l'importance du secteur créatif, les politiques publiques restent globalement fragmentées ; une fragmentation qui fait également écho à la complexité d'un secteur vaste aux dimensions multiples. En outre, la contribution de l'économie créative au développement durable semble insuffisamment reconnue, comme l'indiquent les références limitées à l'économie créative dans les examens nationaux volontaires (ENV) des États membres (voir la section La culture dans le Programme 2030). Un engagement ambitieux et déterminé est donc nécessaire pour soutenir la relance du secteur et permettre sa contribution à un avenir plus durable.





L'économie créative dans les politiques publiques : une rupture historique

Les discussions mondiales sur l'économie créative ont connu un élan dans les années 1990, la mondialisation accélérée suscitant alors une approche essentiellement défensive. Dans un paysage mondial marqué par l'évolution rapide vers une économie de marché mondialisée, la marchandisation croissante de la culture souleva des préoccupations. Les accords multilatéraux négociés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – cadres visant à réglementer le commerce mondial – furent considérés comme potentiellement préjudiciables à la spécificité du secteur culturel et créatif, impliquant des aspects monétaires et non monétaires. Une approche largement protectionniste de la culture et de la diversité culturelle s'affirma alors comme la réponse la plus appropriée et réaliste face aux menaces pressantes de la mondialisation. Lutter contre l'homogénéisation culturelle en protégeant la culture, ses valeurs et sa diversité, comme en témoignent les discussions sur « l'exception culturelle », était alors le mot d'ordre. Cette approche fut élargie par la suite pour donner naissance à un consensus mondial sur l'importance de la diversité culturelle, cristallisé par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), ratifiée par l'ensemble des États membres. En s'appuyant notamment sur les concepts fondateurs du rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement intitulé Notre diversité créatrice (1996), la Déclaration de 2001 réaffirme clairement « la spécificité des biens et services culturels qui, en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres ».

Les vingt dernières années ont été marquées par un glissement progressif dans le discours sur les politiques culturelles et dans la compréhension de l'économie créative, d'une posture défensive à une approche plus inclusive. L'évolution du paysage politique vers un environnement multipolaire – tant au niveau international que national – ainsi que l'accélération progressive de la transformation numérique ont radicalement changé la donne. L'expansion des ICC, et leur ancrage progressif dans les politiques publiques, s'est inscrite dans un environnement en mutation, marqué par la transformation numérique. Les nouvelles technologies ont transformé la manière dont le texte, l'image et le son sont créés, produits et diffusés, élargissant ainsi la portée des ICC. Ce changement a également été influencé par l'affirmation d'une approche plus inclusive et holistique du rôle de la culture pour le développement. En s'appuyant sur plusieurs résolutions des Nations Unies portant sur la culture et le développement qui ont explicitement reconnu les liens entre la culture et les trois piliers du développement durable, mais également sur l'inclusion transversale en 2015 de la culture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, une approche inclusive de l'économie créative s'est progressivement affirmée. Cependant, ce glissement dans le discours n'est pas encore pleinement traduit dans la réalité des politiques publiques. Une refonte des politiques publiques dans leur ensemble s'impose, pour prendre en compte la spécificité du secteur créatif et sa puissance économique.



Cette dynamique croissante de l'économie créative s'est manifestée de façon contrastée dans les différentes régions du monde, en fonction des approches et des priorités spécifiques des pays. À partir des années 1990, les ICC ont été progressivement introduites dans les politiques culturelles nationales. La politique culturelle australienne « Creative Nation » de 1994 présentait explicitement les ICC comme une source de croissance financière pour l'économie nationale, tandis que la politique culturelle du Royaume-Uni de 1997 faisait des industries créatives un moteur économique pour le pays. En Asie, la Chine a lancé dès 2001 une stratégie en faveur des industries culturelles dans le cadre de son dixième plan quinquennal, tandis qu'à Singapour, la priorité a été donnée au développement d'une « société créative » par le biais des arts, des hautes technologies et de la recherche. En Afrique, l'industrie cinématographique nigériane ou « Nollywood » s'est développée à la faveur de la révolution numérique, les caméscopes ayant remplacé le cinéma argentique, faisant du secteur du film le deuxième employeur du pays. Le grand intérêt manifesté en faveur de l'artisanat et des arts du spectacle par les politiques publiques dans la plupart des régions du monde témoigne également d'une reconnaissance croissante de son importance pour le développement économique et social.

Malgré cette large reconnaissance des ICC, les politiques publiques encadrant l'économie créative restent largement fragmentées. Les ICC ont tendance à occuper une position ambivalente dans les cadres de politiques publiques. Opérant à l'interface entre la culture, l'économie et la technologie, elles peuvent souvent être mises en veilleuse dans les politiques culturelles et économiques. D'une part, les industries culturelles peuvent ne pas être considérées comme un secteur intégré de l'économie d'un pays. D'autre part, la nature complexe et multidimensionnelle des industries culturelles – impliquant des aspects monétaires et non monétaires, mais touchant également de nombreux domaines politiques, notamment la technologie, l'éducation ou le tourisme – ne peut être englobée de manière exhaustive par les seules politiques culturelles et doit également être intégrée dans l'ensemble des politiques publiques.

Mario La Pergola/Unsplash.com





L'économie créative à travers les politiques et cadres culturels

L'économie créative fait l'objet, en particulier, de deux des instruments normatifs de l'UNESCO, la **Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001)** et la **Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)**. Cette dernière est le seul instrument juridique international à avoir été adoptée à l'unanimité par l'Union européenne. Les quatre piliers fondamentaux de la Convention de 2005 ont des implications essentielles pour les ICC et la façon dont elles sont liées aux différentes composantes de l'écosystème culturel, de la société et de l'économie : (i) la gouvernance ; (ii) la circulation des biens et services culturels et la mobilité des artistes ; (iii) le développement durable ; et (iv) les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Avec une composante à la fois culturelle et commerciale, l'économie créative a un lien étroit avec la clause de traitement préférentiel tel que définie par la Convention de 2005. Celle-ci stipule que les pays développés doivent accorder un traitement préférentiel aux artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'aux biens et services culturels, des pays en développement. Dans le cadre du programme UNESCO-Aschberg pour les artistes et les professionnels de la culture, un nouveau programme devrait être lancé dans la perspective de soutenir le traitement préférentiel et la liberté artistique pour l'émergence de secteurs créatifs solides dans les pays du Sud. Le prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative, créé en 2020, décernera 50 000 dollars des États-Unis tous les deux ans pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes dans les industries culturelles et créatives. La cérémonie inaugurale de remise des prix devrait avoir lieu lors de la 41e session de la Conférence générale de l'UNESCO de cette année. La Conférence des Parties à la Convention souligne également la pertinence du traitement préférentiel comme l'un des principes directeurs de l'environnement numérique. Sous l'égide de la Convention de 2005, le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), soutenu par plusieurs donateurs, œuvre en faveur d'actions durables déployées sur le terrain. Depuis 2010, celui-ci a financé 105 projets dans 54 pays en développement et pays les moins avancés, pour un montant total d'environ 7,5 millions de dollars des États-Unis. À l'heure actuelle, certains domaines des ICC, comme l'artisanat, sont moins visibles que d'autres dans le cadre des travaux de la Convention. Des études régionales sur les politiques culturelles et le développement durable, notamment dans la région Asie, ont montré que le secteur créatif s'inscrit parfois dans une économie à deux vitesses, avec d'une part des industries culturelles mondialisées et directement liées à la transformation numérique et, d'autre part, des industries culturelles plus ancrées localement et fondées sur les pratiques et savoir-faire traditionnelles, parmi lesquelles l'artisanat, qui s'inscrivent d'avantage dans l'économie informelle et la vie des communautés locales.

“

Soutenir les secteurs culturels et l'économie créative comme un moyen de diversifier les activités économiques forme une question centrale. Les médias, les musées, les théâtres, les salles de cinéma, toutes ces infrastructures ont un impact positif sur la société car elles permettent le développement économique, l'échange des idées et l'innovation qui contribuent au progrès.

Youssou N'Dour
Chanteur, compositeur et producteur sénégalais



La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) couvre également des domaines qui représentent des composantes clés de l'économie créative. Bien que l'économie créative ne constitue pas un concept fondateur dans le champ du patrimoine culturel immatériel, celui-ci prend en compte des pratiques qui entrent dans la sphère de l'économie créative, notamment l'artisanat et les arts du spectacle. Par ailleurs, si le développement économique ne représente pas un objectif explicite pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel – davantage axée sur la transmission – un nombre croissant de pratiques culturelles immatérielles ont un impact direct sur le développement économique. La dimension économique du patrimoine immatériel a pris de l'ampleur, aux côtés de ses dimensions sociale et environnementale, dans le cadre des efforts en faveur de la promotion de modes de vie plus durables. Dans cet esprit, un chapitre consacré au développement durable a été introduit en 2016 dans les directives opérationnelles de la Convention de 2003. Au vu de cette tendance croissante, l'Organe d'évaluation de la Convention a recommandé en 2019 de formuler des orientations pour les États parties afin de garantir un équilibre entre le développement économique et les mesures de sauvegarde, et ainsi de tirer parti de son potentiel en faveur des détenteurs du patrimoine et des communautés locales, mais également d'éviter une commercialisation excessive. Le nouvel outil de l'UNESCO « Plongez dans le patrimoine vivant et le développement durable » rend compte de façon frappante de l'interconnexion des éléments inscrits sur les listes de la Convention de 2003 avec les 17 ODD, et montre que plus de la moitié de tous les éléments inscrits contribuent à favoriser un travail décent et la croissance économique. Dans le domaine de l'artisanat, par exemple, Chypre a mis en place un modèle économique selon lequel les bénéfices tirés du commerce de la dentelle sont réinvestis en faveur des communautés pour développer le secteur culturel local, par la création et le maintien d'associations culturelles, d'une société théâtrale, d'un chœur et d'un musée.



L'économie créative interpelle de manière croissante le champ de la conservation du patrimoine culturel, en particulier dans les contextes urbains. La recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (2011) – qui célèbre cette année son dixième anniversaire – englobe également l'économie créative dans le cadre d'une approche holistique du patrimoine urbain et de la régénération urbaine. Le développement de pôles créatifs ouvre souvent des voies pour la réhabilitation, l'entretien et la valorisation des biens historiques. Il peut également offrir des possibilités nouvelles pour la réutilisation et l'adaptation du parc immobilier historique et proposer de nouveaux modèles économiques pour financer la conservation du patrimoine.

Patryk Suchon/Shutterstock.com*





En écho à cette stratégie, la ville de Bologne (Italie), Ville créative de musique et site du patrimoine mondial de l'UNESCO, a lancé en 2010 le projet IncrediBo! à l'échelle de la ville, qui a ensuite été étendu à la région d'Émilie-Romagne. Ce programme propose à la location des locaux à vocation commerciale à des prix abordables dans des zones historiques dégradées. La municipalité fournit ainsi un soutien aux jeunes entreprises créatives de la ville, tout en favorisant la réhabilitation et la valorisation de son patrimoine bâti. L'économie créative est également une composante croissante de l'offre de tourisme culturel, au même titre que le patrimoine culturel, l'artisanat et les musées. Ces interactions entre l'économie créative et d'autres domaines culturels, notamment le patrimoine et le tourisme, appellent à forger une approche globale de l'économie créative et des écosystèmes culturels dans leur ensemble.

L'économie créative suscite un intérêt croissant de la part des organisations internationales, ce qui renforce sa portée à l'échelle mondiale et réaffirme son caractère transversal dans les politiques publiques. Compte tenu de l'étendue de l'économie créative, un certain nombre d'entités des Nations Unies ont œuvré pour faire progresser la contribution de l'économie créative au développement à travers différentes approches complémentaires, dédiées notamment à la régulation du marché. L'UNESCO, seule agence des Nations Unies dépositaire d'un mandat culturel, soutient l'émergence de l'économie créative en faveur de la prospérité économique et du bien-être social dans les États membres, et offre un laboratoire d'idées pour nourrir l'analyse des politiques publiques. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) représentent également des acteurs clés pour fédérer l'expertise et les savoir-faire et faire progresser l'économie créative aux niveaux international et national. D'autres organisations, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe ainsi que des organismes régionaux, dont l'Union européenne et la Banque interaméricaine de développement, sont également des acteurs actifs en faveur de l'économie créative. La CNUCED a, par exemple, mis en place un programme dédié à l'économie créative en 2004, et compile des données sur les biens et services créatifs dans une perspective commerciale.



L'économie créative en tant que levier pour le développement durable a également gagné en importance au niveau local, en particulier au cours des deux dernières décennies. La croissance des pôles créatifs dans les zones urbaines – rassemblant petites et moyennes entreprises (PME) autour de connaissances et de compétences spécialisées – a particulièrement contribué à susciter un intérêt croissant en faveur du potentiel des ressources créatives des villes au service du développement urbain, ainsi que pour attirer et retenir les talents.



La création du Réseau des villes créatives de l'UNESCO en 2004, dans le sillon de l'adoption de la Convention de 2005, témoigne de même de l'importance cruciale des villes dans la valorisation de ce potentiel et du rôle essentiel des acteurs locaux. Les 246 Villes créatives de l'UNESCO ont été particulièrement actives pour explorer et démontrer le potentiel de l'économie créative pour le développement durable à travers divers domaines des politiques publiques, parmi lesquels le développement économique, l'éducation et la formation, l'inclusion sociale, la régénération urbaine, la transition écologique, ou encore l'innovation sociale et la citoyenneté, comme le reflète plusieurs exemples de la publication [Les voix des villes](#). En réponse à l'impact de la pandémie sur le secteur créatif, les Villes créatives de l'UNESCO ont également démontré leur capacité à s'adapter et à rivaliser d'innovation pour soutenir les professionnels de la culture et les entreprises créatives, en agissant comme des « connecteurs » pour promouvoir l'inclusion sociale et la résilience des villes. En outre, elles ont contribué à « localiser » l'économie créative, en s'appuyant sur les compétences locales et les opportunités numériques – plusieurs retours d'expérience sont ainsi reflétés dans la publication [Réponse des Villes créatives à la COVID-19](#). Parmi les initiatives mises en œuvre par les Villes créatives, la ville de Querétaro (Mexique), Ville créative de design de l'UNESCO, s'est appuyée sur le développement d'un programme numérique pendant la période de confinement dans la perspective de mobiliser les acteurs et les partenaires des secteurs créatifs. La ville de Sharjah (Émirats arabes unis), Ville créative de l'artisanat et des arts populaires, a mis l'accent sur la revitalisation de l'artisanat local par le biais d'une formation professionnelle à destination des femmes en vue d'assurer la continuité de leur production artisanale durant la crise de la COVID-19.

Cette influence croissante des villes et des acteurs locaux – qui a été exacerbée par la pandémie – remodèle le paysage de l'économie créative.

Cette tendance générale s'observe dans toutes les régions du monde, bien qu'à des niveaux et selon des scénarios différents, comme le reflète notamment le rapport mondial de l'UNESCO [Culture : futur urbain](#), et comme mis en exergue dans la publication [Culture et politiques publiques pour le développement durable](#). L'actuelle crise sanitaire est lourde de défis pour les autorités locales ; le soutien de l'État ayant souvent été restreint, les autorités locales ont été poussées à imaginer de nouveaux modèles économiques pour soutenir l'économie créative, réaffirmant ainsi leur rôle essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

Zahid Lilani/Unsplash.com





L'UNESCO s'est par ailleurs associée à un certain nombre de partenaires internationaux et régionaux pour élaborer des orientations et des instruments de politiques publiques sur l'économie créative au niveau local. Au cours des dernières années, l'UNESCO et la Banque mondiale, en particulier, ont œuvré conjointement en faveur du développement des villes à travers la culture dans le cadre d'une série d'actions liées à la reconstruction des villes, à la relance socio-économique et, plus récemment, à l'économie créative. Ce partenariat fédère l'expertise des deux organisations dans l'optique de fournir des conseils opérationnels aux autorités locales sur la manière de tirer le plein potentiel de la créativité, du patrimoine culturel immatériel et des ICC pour la croissance économique et le bien-être à long terme, notamment par le biais du cadre intitulé « Ville, culture et créativité ».

Les retombées des industries culturelles et créatives se sont largement propagées au niveau national, où les pays cherchent à tirer parti du potentiel du secteur au travers de politiques ciblées. La Colombie a vu la valeur de ses industries culturelles et créatives passer de 6,2 milliards de dollars des États-Unis en 2010 à 8,2 milliards en 2017, soit une croissance moyenne annuelle de 5,5 %. La politique de « l'économie orange » lancée par le pays en 2018 dont l'ambition est de stimuler les investissements du secteur privé dans les industries culturelles et créatives soutient de manière considérable le développement des arts, de l'artisanat, des festivals, du patrimoine, de la musique, de l'édition et de la mode. Cette politique a été réaffirmée par l'engagement de la Colombie dans l'organisation du Forum mondial sur les arts, la culture, la créativité et la technologie (G-FACCT) en novembre 2020, destiné à forger un engagement nouveau pour promouvoir la culture et l'économie orange comme moteur de développement. Le Forum a réuni 290 experts de 22 pays ainsi que 1,5 millions de participants en ligne issus de 83 pays et répartis dans plus de 100 conférences et panels. Le Forum incluait également un programme national de tutorat intitulé G-FACCT Leadership Scholars pour déployer à l'échelle nationale la politique de l'économie orange, ainsi que des espaces de partage de connaissance destinés à accompagner l'élaboration des politiques publiques pour les ICC, en lien avec la communauté des Andes (CAN), la Commission interaméricaine de la culture de l'OEA (CIC), la BID, le CERLALC, la SEGIB, Mercosur Cultural, la Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie-Pacifique (CACCI), l'Alliance du Pacifique, et des agences des Nations Unies parmi lesquelles l'UNESCO. Dans la même veine, l'Indonésie a placé la créativité au cœur de sa politique publique. Le pays a adopté un Plan directeur national pour le développement économique créatif plaçant l'économie créative au premier plan et au cœur de la promotion de la croissance économique du pays dans 12 domaines des politiques publiques, notamment le développement urbain, le patrimoine, les infrastructures, les finances publiques, les droits de propriété intellectuelle et les mesures réglementaires pour les ICC.

UNESCO/Banglanatak.com





L'économie créative aujourd'hui

La transformation numérique a changé la donne pour l'économie créative, en affectant la chaîne de valeur de la création dans son ensemble, et en transformant en profondeur notre façon de communiquer, de créer et de travailler. L'essor du numérique a également forgé un écosystème plus complexe avec l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs technologiques de grande envergure, tels que Google, Netflix et Amazon. Au cours de l'année écoulée, les services de streaming ont été utilisés à une ampleur sans précédent, tandis que l'industrie mondiale du cinéma a subi une perte de 7 milliards de dollars de revenus. Au cours du premier trimestre 2020, le service de vidéo à la demande par abonnement Netflix a enregistré une augmentation de 23 %, tandis que la plateforme suédoise de streaming musical Spotify faisait état d'une augmentation de 31 % des nouveaux abonnés. Des visites de musées, des expositions, des concerts et des pièces de théâtre ont été proposés en ligne. Les festivals, qui ont été profondément affectés par les mesures de confinement et de distanciation physique, ont également créé des alternatives pour continuer à rendre la culture accessible. L'édition 2020 du Festival international du film d'Amman a associé des diffusions en ligne à des projections en plein air. Le DGTL d'Amsterdam est passé en ligne et a été promu comme « le plus grand festival du monde dans votre salon », avec 28 événements en streaming. En Jamaïque, l'édition du mois du reggae de cette année sera également célébrée en ligne, tandis que le 36e festival Jazz Plaza proposera un programme musical diffusé en streaming depuis Cuba. Le ministère palestinien de la Culture a mené pour sa part une enquête auprès de 300 organisations culturelles afin d'établir une stratégie culturelle alternative intégrant la technologie « E-Culture » et les plateformes virtuelles pour anticiper les crises à venir.

Les défis sont particulièrement aigus pour les femmes œuvrant dans les industries créatives numériques. Ces dernières disposent souvent d'un accès restreint aux programmes de formation et aux réseaux professionnels. La lutte contre les inégalités entre les genres dans les industries créatives numériques est au cœur de l'initiative Sabrina Ho de l'UNESCO, qui a soutenu jusqu'à présent quatre projets dont l'objectif est de renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales de jeunes femmes au Mexique, en Palestine, au Sénégal et au Tadjikistan. En Afrique, des initiatives telles que le programme du Fonds HEVA lancé en 2019 encourage les compétences entrepreneuriales dans le domaine de la création numérique afin de promouvoir les entreprises créatives détenues et dirigées par des femmes. L'UNESCO s'est appuyée sur sa coopération de longue date avec le gouvernement du Bengale occidental en Inde pour renforcer les moyens de subsistance des artisans et des artistes folkloriques dans les zones rurales du Bengale occidental. Le projet comporte une dimension d'entrepreneuriat, qui porte déjà ses fruits pour l'autonomisation des femmes et de la jeunesse. Au Mexique, les femmes bénéficient de la dernière édition du programme Mujer Exporta MX, une initiative du gouvernement mexicain, qui fournit aux femmes les outils nécessaires à leur développement et à leur expansion sur d'autres marchés, et facilite leur accès au financement et aux réseaux d'entreprises.

“ Nous devons construire une approche holistique de l'économie culturelle numérique.

S. Exc. Mme Noura Al Kaabi

Ministre de la culture et du développement des connaissances

Émirats arabes unis



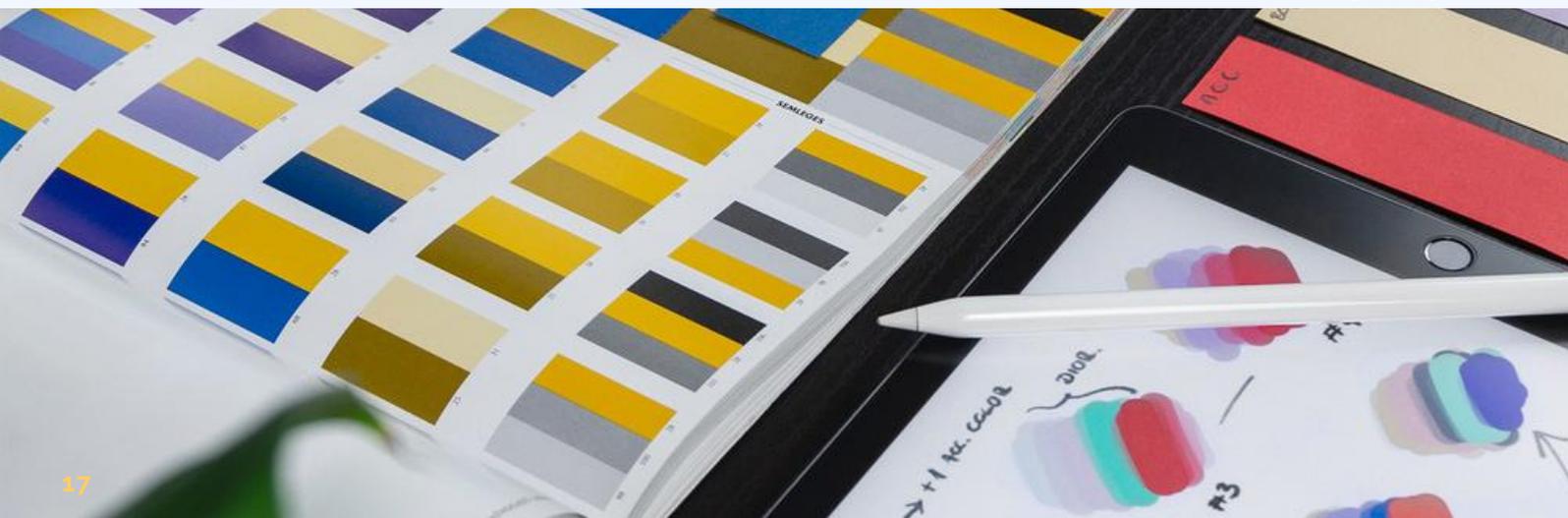
De nouveaux défis liés à la transformation numérique ont émergé pour les États membres en ce qui concerne la vie privée, le contrôle des données et les droits de propriété intellectuelle, soulevant ainsi des questions relatives à la gouvernance dans un contexte sans frontières et sans réglementations. La sauvegarde de la diversité linguistique et culturelle en ligne suscite des préoccupations croissantes. Certaines de ces évolutions ont également entraîné des déséquilibres sur le marché, marqué notamment par la domination des plateformes en ligne et l'utilisation de contenus créatifs sans rémunération appropriée. Les cadres politiques et réglementaires peinent à s'adapter au rythme accéléré de ces transformations. L'Union européenne s'est employée à établir des lignes directrices et des cadres réglementaires dans l'environnement numérique, notamment une directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, qui a été adoptée par le Parlement européen en 2019. L'Union européenne appelle également ses États membres à veiller à ce que chaque service à la demande contienne au moins 30 % de contenu européen d'ici à 2021. Les directives opérationnelles de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique de juin 2017 fournissent un ensemble de normes et de principes éthiques portant sur les questions relevant des créateurs, des industries culturelles et créatives et de la liberté d'expression artistique. Les États parties à la Convention de 2005 ont par la suite établi des feuilles de route nationales sur l'adaptation numérique. À titre d'exemple, le plan de développement de la Turquie pour la période 2019-2023 comprend l'élaboration de programmes de soutien aux ICC dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins dans l'environnement numérique. En Allemagne, une taxe sur la vidéo à la demande est ensuite redistribuée et utilisée pour les productions nationales et assure la diversité de l'offre de films locaux. En outre, la crise a entraîné une hausse de 33 % du piratage mondial des films et des émissions de télévision à la suite des mesures de confinement. En mai 2020, l'OMPI a lancé un outil de suivi des politiques en ligne qui fournit des informations actualisées sur les mesures adoptées par les pays et les organisations en réponse à la pandémie.



L'économie de la création relève d'une structure singulière, qui repose souvent sur des réseaux de petites et moyennes entreprises, de travailleurs indépendants et d'intermittents du spectacle. De part cette structure en archipel, souvent combinée à des degrés divers d'informalité, les ICC échappent parfois aux programmes de soutien public. Ces derniers peuvent également s'avérer inadaptés à la structure et au fonctionnement spécifiques des ICC. Le travail indépendant représente près de la moitié de l'ensemble des emplois culturels aux Pays-Bas et en Italie, et ces travailleurs exercent souvent dans plusieurs domaines des ICC ou industries associées, ce qui est le cas de 53 % des professionnels individuels et des entreprises travaillant dans les ICC en Europe. En Amérique latine, les ICC génèrent près de 2,6 millions d'emplois. Une récente enquête menée conjointement dans dix pays d'Amérique latine par le MERCOSUR, l'UNESCO, la BID, le SEGIB et l'OEI a également révélé que les travailleurs les plus affectés dans les ICC de cette région sont les indépendants et ceux travaillant dans des conditions informelles. Comme souligné dans le numéro 3 du Tracker en novembre dernier, ces travailleurs sont particulièrement exposés. La crise a mis en évidence la fragilité préexistante du statut de certains des acteurs clés des industries culturelles et créatives, en particulier les artistes et les professionnels de la culture.

Il est probable que les répercussions des mesures de confinement sur la création et la production s'inscrivent dans la durée. La crise a non seulement mis en évidence la valeur des ICC dans nos sociétés contemporaines, mais aussi la nécessité de renforcer leur résilience face aux crises futures. Composées principalement de PME, de travailleurs informels et de travailleurs indépendants, les ICC sont souvent en marge des régimes d'aide publique, qui peuvent s'avérer inadaptés à leur structure spécifique. Les travailleurs de ces secteurs se trouvent souvent dans des situations précaires et vulnérables. Il a fallu une pandémie pour révéler l'ampleur de ce problème. Le bilan particulièrement lourd des industries du spectacle vivant et des lieux de spectacle a eu des répercussions sur la mobilité des artistes, l'accès au marché et la liberté artistique, ainsi que des répercussions plus larges sur la chaîne de valeur des fournisseurs et des prestataires de services. La mise à l'arrêt, à l'échelle internationale, des spectacles en direct et des représentations publiques a entraîné une baisse de 30 % des redevances perçues pour les auteurs dans le monde entier. La fuite des talents pèse par ailleurs lourdement sur la diversité culturelle, car les artistes et les interprètes sont contraints de quitter leur secteur pour gagner leur vie. Cette situation trouve également un écho dans le secteur des musées, où 27 % des professionnels indépendants déclarent qu'ils pourraient être contraints de changer de métier en conséquence directe de la crise.

Balázs Kétyi/Unsplash.com





Daniel Lloyd Blunk-Fernández/Unsplash.com

L'impact de la pandémie de COVID-19 a révélé l'insuffisance ou l'inadaptation des dispositifs de politique publique concernant les ICC. Étant donné sa nature composite et transversale, l'économie créative relève de plusieurs ministères, notamment ceux de la culture, de l'économie et du commerce, de l'innovation ou du tourisme. Cette particularité est porteuse d'une fragmentation, susceptible d'entraver la portée et l'efficacité de l'action publique. De fait, malgré l'impact majeur et persistant de la pandémie sur les ICC, celles-ci relativement en marge des programmes de soutien gouvernementaux dans le cadre de la réponse à la COVID-19. En avril 2020, l'UNESCO a lancé son mouvement ResiliArt pour les artistes et les professionnels de la culture, et a convoqué une réunion de 130 ministres de la culture sur l'impact de COVID-19 sur le secteur culturel et créatif. Les gouvernements ont mis en place des programmes de soutien pour soutenir le secteur culturel à se maintenir à flot pendant cette période. Ces programmes ont toutefois souvent ciblé les institutions culturelles et leur personnel salarié, les PME ou la main-d'œuvre indépendante échappant à ces dispositifs. Pour citer quelques exemples de programmes de soutien, l'Agence malaisienne pour le développement de l'économie culturelle a annoncé un programme de relance intitulé Create Now Funding pour soutenir les artistes et les travailleurs culturels pendant cette période grâce à des subventions pouvant atteindre 1 500 MYR (370 \$US) par individu, et 3 500 MYR (865 \$US) par collectif ou organisation. À Singapour, le Conseil national des arts (NAC) a lancé un programme de résilience artistique et culturelle de 55 millions de SGD, comprenant une subvention pouvant atteindre 20 000 SGD (20 000 \$US) pour soutenir des projets de numérisation, entre autres mesures telles qu'un report de trois mois de l'impôt sur les sociétés et sur le revenu des particuliers. La société civile a par ailleurs beaucoup contribué à soutenir l'industrie pendant la pandémie. Le secteur privé a quant à lui été en mesure de réagir rapidement et a été à l'origine d'un grand nombre des réponses précoces à la crise.

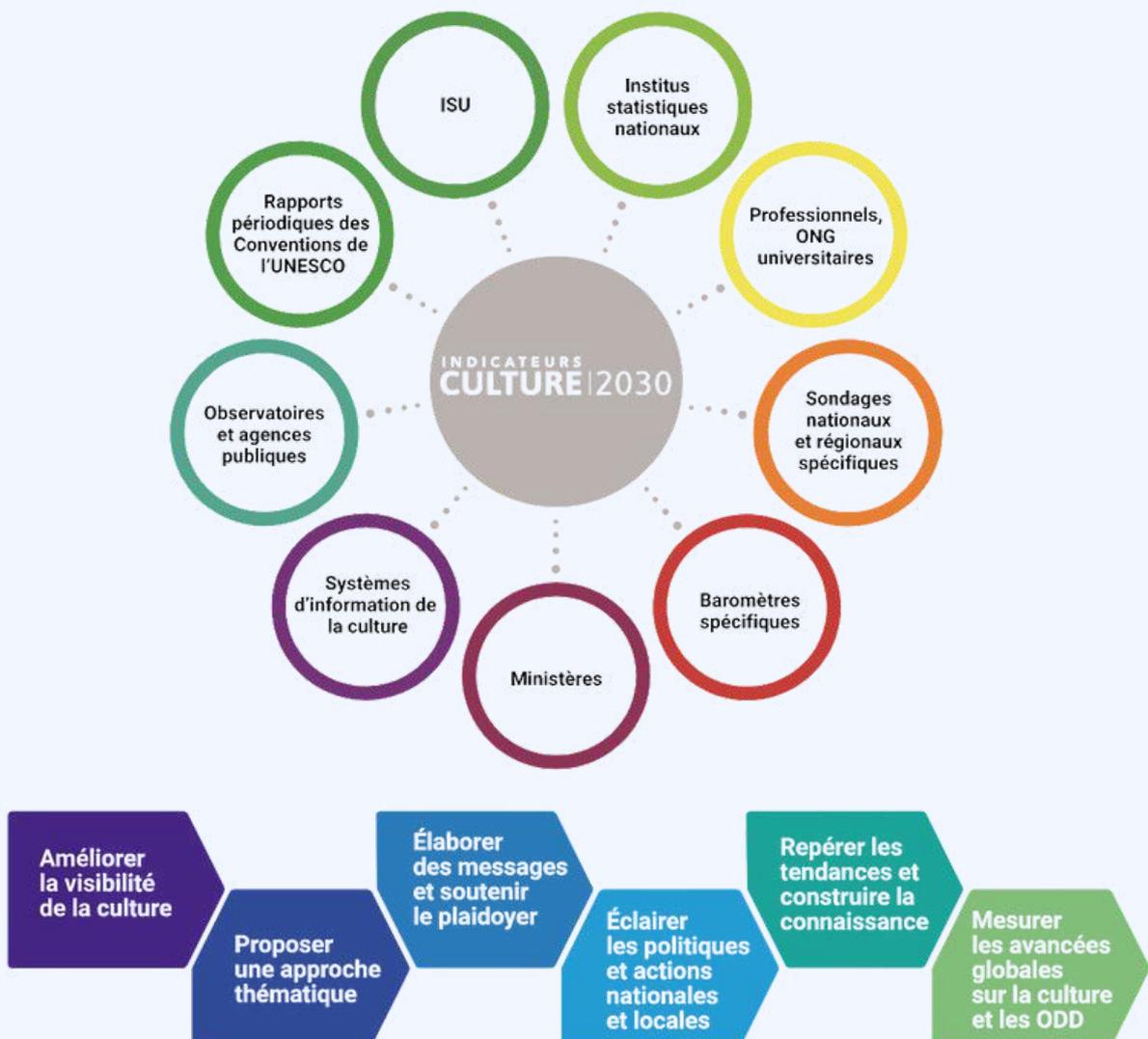
ResiliArt

Parce que l'art nous rend résilients





L'investissement insuffisant dans la production, la collecte et l'analyse de données culturelles dans l'ensemble des politiques publiques entrave également l'économie créative. La définition des ICC peut varier d'un pays à l'autre, ce qui pénalise la mise en place d'un système de normes harmonisées entre les pays. Au regard de la nature multidimensionnelle des ICC, il est parfois complexe de prendre la mesure de l'étendue de leur contribution au développement. De même, l'essor du secteur créatif a été entravé par la fragmentation des données culturelles et l'insuffisance de données à l'échelle internationale. Au cours de la dernière décennie, l'UNESCO a œuvré à la mise en place d'un système cohérent pour mesurer et évaluer la contribution de la culture au développement durable. Les Indicateurs de la culture pour le développement (CDIS) de l'UNESCO ont établi un ensemble d'indicateurs structurés autour de sept dimensions à mettre en œuvre au niveau national. Plus récemment, l'UNESCO a collaboré avec l'Institut de statistiques de l'UNESCO et plusieurs organisations et experts internationaux pour développer les Indicateurs thématiques Culture|2030, un outil lancé en 2019 pour mesurer la contribution de la culture aux ODD aux niveaux national et local, à la fois en tant que secteur d'activité et de manière transversale à travers d'autres secteurs. Cette méthodologie fournit notamment un ensemble de 22 indicateurs pour évaluer la contribution de la culture à la prospérité et aux moyens de subsistance, y compris diverses variables telles que la culture dans le PIB, l'emploi et les entreprises culturelles, les dépenses des ménages liées à la culture, le commerce des biens et services culturels ou les finances publiques pour la culture.





Vers un engagement affirmé des politiques publiques en faveur de l'économie créative

Afin s'accompagner l'économie créative de façon globale, durable et efficace, l'engagement des pouvoirs publics doit être résolument réaffirmé et restructuré. L'ampleur de l'impact de la pandémie sur les ICC appelle des mesures volontaristes. Remédier à la fragmentation actuelle des politiques publiques au regard de l'économie créative constitue une priorité pour réaffirmer le rôle prépondérant des pouvoirs publics, tant au niveau national que local, dans la valorisation du rôle de l'économie créative en faveur du développement durable. Une vaste réforme des mécanismes de politiques publiques s'impose, pour offrir un environnement favorable à l'épanouissement des écosystèmes créatifs et renforcer la résilience et la durabilité de l'économie créative face aux crises futures. Un tel enjeu n'interpelle pas les seules politiques culturelles mais également d'autres domaines des politiques publiques, notamment le commerce, la planification et les finances. Un dispositif de coopération interministérielle doit ainsi être envisagé, pour permettre une approche globale de l'économie créative. Compte tenu du monopole croissant des plateformes culturelles mondiales, qui met en péril la diversité culturelle mondiale, cet engagement politique global et volontariste constitue une étape essentielle vers la réglementation incontournable du secteur culturel, notamment dans l'environnement numérique. Cette approche globale contribuera également à une intégration plus robuste de l'économie créative dans les stratégies de développement durable au niveau national.

Les politiques publiques doivent tenir compte, en particulier, de la nature et de la structure de l'économie créative et de sa main-d'œuvre, notamment dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Le renforcement du statut des artistes, des artisans et des professionnels de la culture dans leur ensemble constitue une priorité, et les politiques doivent être adaptées aux spécificités de ces industries. À cet égard, la publication Culture en crise : Guide politique pour un secteur créatif résilient publié par l'UNESCO en octobre 2020 donne un aperçu des mesures de politiques publiques pour soutenir les professionnels ou les opérateurs de la culture dans les secteurs public, privé et à but non lucratif. L'enjeu est également de renforcer la compétitivité des ICC pour faire face à l'impact de la pandémie et de poser les bases d'un secteur plus résilient. Les enseignements des projets menés par les Bureaux hors Siège de l'UNESCO dans le domaine de l'économie créative, y compris l'artisanat, peuvent également fournir des orientations supplémentaires sur les besoins spécifiques de l'économie créative et les éventuels dispositifs de soutien.

Erica Lewis/Unsplash.com





Les politiques culturelles devraient également intégrer de manière plus systématique les défis et les opportunités liés à la transformation numérique dans le cadre du secteur créatif, une tendance exacerbée par la pandémie de COVID-19. Les pays doivent relever le défi d'élargir l'accès aux contenus culturels, tout en assurant la promotion de leur diversité et en s'adaptant au large éventail de publics. Permettre à tous les segments de la société de bénéficier des opportunités du numérique, notamment en investissant dans le renforcement des capacités et le développement de nouvelles compétences, est un enjeu critique dans des sociétés de plus en plus multiculturelles. Face à la persistance de la fracture numérique, investir dans les infrastructures et la connaissance pour faciliter un accès plus équitable à la culture est tout aussi essentiel – une perspective qui nécessite également un soutien plus large de la part des partenaires régionaux et internationaux. Enfin, la réglementation des plateformes culturelles mondiales est un défi au cœur de cette réflexion qui appelle un dialogue politique élargi, y compris au niveau intergouvernemental. Le renforcement de la diversité culturelle en ligne, une meilleure protection des droits d'auteur et des moyens de subsistance des professionnels de la culture, le soutien aux pays pour des investissements cohérents dans le domaine du numérique ou encore le développement de programmes axés sur des besoins et des solutions adaptés au contexte national et local, sont les pierres angulaires de cette réflexion mondiale. La prochaine réunion des ministres de la culture du sommet du G20, organisée par l'Italie en juin 2021, abordera notamment cette question.

Cet engagement plus vaste des politiques publiques en faveur de l'économie créative devrait également s'accompagner d'une adaptation des instruments opérationnels, y compris du financement. Dans la plupart des pays du monde, le financement public du secteur créatif n'est souvent pas à la hauteur des ambitions formulées par les décideurs politiques, ni de l'ampleur des retombées économiques et sociales générées par le secteur créatif. Il est essentiel de garantir des programmes de financement public durables et adaptés au secteur créatif – notamment par le biais de partenariats internationaux ou public-privé, ou encore en améliorant la durabilité des modèles économiques existants – afin de démontrer et d'ancrer davantage l'engagement des pouvoirs publics et de garantir la résilience du secteur en tant que contributeur essentiel à des sociétés et des économies plus durables. Une alliance solide entre les autorités publiques, la société civile et le secteur privé est également incontournable. Un dialogue plus soutenu et plus actif entre les décideurs politiques et la société civile pour la conception et la mise en œuvre des politiques s'impose – en écho aux principes de la Convention de 2005 et en s'appuyant sur les enseignements tirés du mouvement Resiliart – pour forger des politiques publiques plus fluides et plus réactives. L'innovation produite au niveau local est également susceptible d'éclairer davantage l'élaboration des politiques au niveau national, en alimentant notamment l'identification des besoins ou l'élaboration de programmes de soutien public.

UNESCO/Banglanatak.com

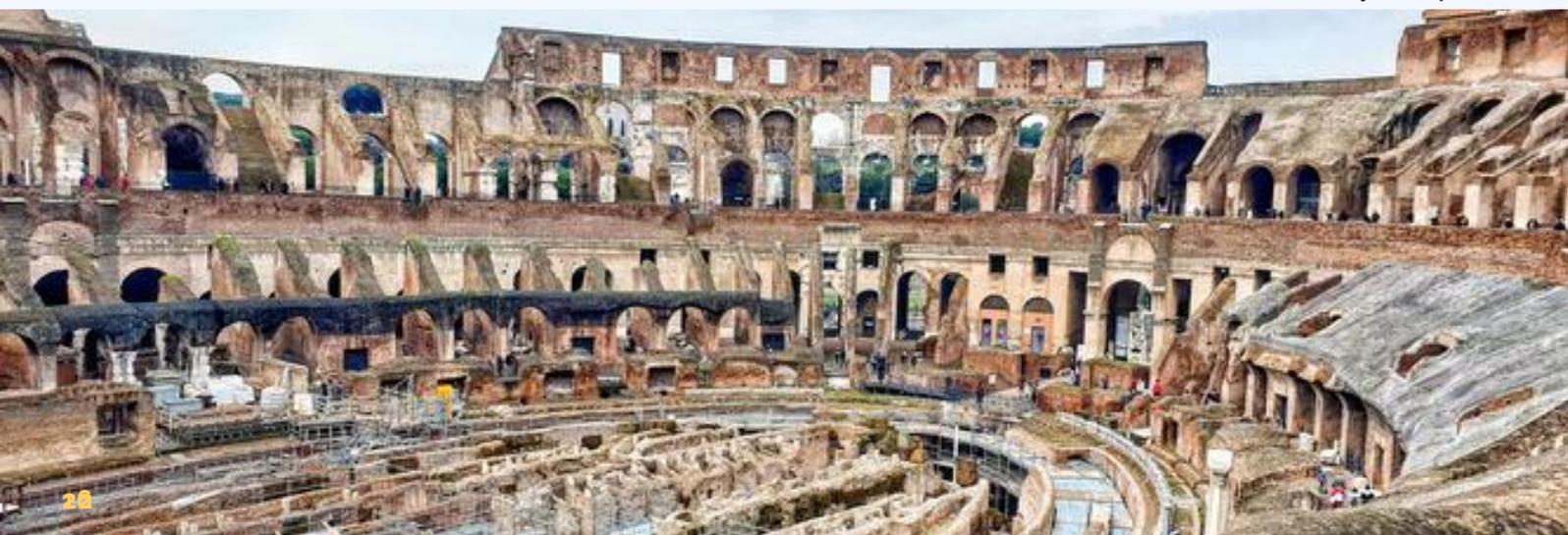




L'expansion des programmes internationaux et nationaux liés aux données sur les ICC est tout aussi essentielle pour orienter l'élaboration des politiques publiques et faire contrepoids à l'emprise croissante des plateformes mondiales sur les données culturelles. Les pays sont invités à investir davantage dans la collecte, la production et l'analyse de données portant sur les répercussions sociales et économiques du secteur créatif, tant au niveau international, national que local. Le déploiement actuel des indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO, l'enquête en cours lancée par l'ISU sur la priorisation des indicateurs mondiaux de la culture pour soutenir le suivi des ODD, ainsi que les efforts liés aux données collectées par d'autres organismes internationaux ou régionaux, soutiendront les efforts des États membres dans cette entreprise. Les données collectées et produites par les organisations de la société civile pourraient également être plus systématiquement valorisées dans le cadre des politiques publiques. Une approche proactive et globale, s'appuyant à la fois sur des données comparables au niveau mondial et sur un large éventail de données quantitatives et qualitatives, sera déterminante pour dessiner avec davantage de précision le paysage de l'économie créative, tant en ce qui concerne son poids économique que sa contribution au développement durable.

À l'avenir, un partenariat mondial renouvelé s'impose pour mieux soutenir l'économie créative et valoriser pleinement le potentiel de sa contribution au développement durable. La COVID-19 a joué un rôle d'accélérateur pour favoriser une plus grande reconnaissance du poids économique du secteur culturel, ainsi que pour encourager et élaborer des partenariats en vue de la relance du secteur culturel, notamment avec des partenaires régionaux et des banques de développement. En conséquence, un nombre croissant de partenaires internationaux et régionaux, y compris des institutions financières, ont exprimé un intérêt renouvelé pour soutenir l'économie créative en tant qu'atout de compétitivité, moteur de la relance et élément essentiel des stratégies de durabilité. La réunion en ligne des organisations régionales et des banques de développement organisée par l'UNESCO en avril 2020, ainsi que le dialogue stratégique entre l'UNESCO et un certain nombre d'organisations intergouvernementales régionales et de banques de développement mené ces derniers mois, donneront un nouvel élan à cette dynamique mondiale. L'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable offrira également une plateforme pour favoriser les synergies et les alliances entre l'UNESCO et d'autres agences impliquées à différents niveaux dans le soutien à l'économie créative, notamment la CNUCED, la Banque mondiale et l'OMPI, en s'appuyant sur le mandat unique de l'UNESCO sur la culture au sein du système des Nations Unies – renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité du soutien à l'économie créative à l'échelle des Nations Unies.

Hardie van Zyl/Unsplash.com





Le mois de janvier a donné le coup d'envoi de l'Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'Union africaine, en reconnaissance du rôle crucial des industries culturelles et créatives dans la réalisation des objectifs de développement de l'Agenda 2063. L'Afrique est dotée d'un patrimoine riche et diversifié et d'une scène artistique dynamique. Toutefois, le potentiel de croissance du secteur culturel est mis au défi par la fragmentation de l'industrie, l'irrégularité et le manque d'accès aux ressources, à la technologie et aux marchés mondiaux. Au cours de l'Année des arts, de la culture et du patrimoine, la riche diversité de la culture africaine sera au cœur d'une série d'activités couvrant le patrimoine culturel, les arts, les langues, la restitution des biens culturels et la création du Grand musée de l'Afrique. L'Année sera également l'occasion de multiplier les initiatives et les projets pour la paix et le développement durable sur tout le continent afin de promouvoir l'unité panafricaine, l'autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective. L'UNESCO s'est engagée à soutenir l'Afrique dans la poursuite de ces objectifs, comme elle l'a fait au cours des 20 dernières années en conférant à l'Afrique le statut de « priorité globale » dans l'ensemble des programmes de l'Organisation.

**“ Lorsque les femmes sont soutenues, elles produisent.
Lorsque vous donnez du pouvoir aux femmes, tout change.
Lorsque les femmes gagnent, l'Afrique gagne.**

Akinwumi A. Adesina

Président, Banque africaine de développement

Le Conseil de la Banque africaine de développement a approuvé une nouvelle stratégie de genre pour 2021-2025 intitulé « Soutenir les femmes africaines pour accélérer une croissance inclusive ». Cette stratégie a pour ambition de surmonter les obstacles au développement économique et social inclusif des femmes en Afrique en élargissant leur accès au financement et aux marchés, aux emplois et au développement des compétences, ainsi qu'aux services sociaux. La région Afrique a le pourcentage le plus élevé de femmes entrepreneures au monde, mais l'inégalité entre les genres en Afrique subsaharienne représente à elle seule 95 millions de dollars des États-Unis par an au marché du travail. L'actuelle pandémie de COVID-19 a contraint 80 % des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes à fermer temporairement ou définitivement, comme l'indique une étude récente de la Banque africaine de développement, de l'ONU Femmes and Impact Her. La nouvelle stratégie apporte de nouvelles promesses pour un développement équitable dans la région et s'appuiera sur l'initiative de la Banque africaine de développement en faveur du financement des femmes en Afrique (FAWA) pour débloquer quelque 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin de soutenir les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.





ÉTATS ARABES

L'Organisation islamique mondiale pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a lancé une nouvelle stratégie pour renforcer les capacités d'innovation dans le monde islamique. Structurée autour de quatre piliers, la stratégie comprend la création de bourses de recherche, d'un prix de l'innovation et de programmes sur les technologies vertes et les pôles d'innovation dans les États membres de l'ICESCO. L'ICESCO prévoit d'encourager la coopération avec des partenaires internationaux, des centres de recherche et des universités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde islamique, comme moyen d'échange mutuel pour exploiter les nouvelles technologies afin de renforcer les résultats en matière de développement.

L'UNESCO a lancé son enquête régionale sur les langues afin d'actualiser les données sur les langues et les personnes les pratiquant dans la région des États arabes. Chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de la langue arabe le 18 décembre, l'UNESCO invite ses États membres et ses partenaires concernés dans la région à participer à cette enquête. Ce travail s'inscrit dans le cadre des efforts de l'UNESCO pour promouvoir la diversité linguistique et le multilinguisme, de la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003), et du travail de l'Organisation pour l'élaboration d'un Atlas mondial des langues.

Zurijetaa/Canva.com





À la suite de près de deux ans de préparation, le [Pacific Data Hub](#) a été lancé comme une plateforme numérique mettant à disposition des informations fiables sur le développement pour les gouvernements, les agences, les donateurs et la société civile du Pacifique. Il repose sur le principe que le partage des connaissances et la collecte de données sur une base régulière favorisent l'apprentissage et de meilleurs résultats au fil du temps. Le Pacific Data Hub détient également des données sur les 132 indicateurs de développement durable du Pacifique sélectionnés par la sous-région pour faciliter le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Toujours au niveau sous-régional, la Chine, le Japon et la République de Corée ont dévoilé la sélection des villes désignées en tant que « [Villes de la culture en Asie de l'Est 2021](#) ». Shaoxing et Dunhuang en Chine, Kitakyushu au Japon et Suncheon en République de Corée œuvreront ensemble tout au long de l'année pour promouvoir une série d'initiatives axées sur la culture, telles que les échanges culturels, le patrimoine culturel immatériel et la planification urbaine. Depuis son lancement en 2013, ce programme encourage le développement et la prospérité de la culture est-asiatique, tant au niveau de la sous-région qu'au-delà.

L'Asie du Sud-Est est l'une des régions du monde qui connaît la plus forte croissance dans de nombreux domaines de développement. Le Conseil des affaires US-ASEAN, Deloitte et le Conseil de développement économique de Singapour ont lancé l'initiative « [Les contours de l'Asie du Sud-Est](#) », une plateforme d'information qui capture les tendances sociales, technologiques, économiques et politiques actuelles dans la région. Il donne également un aperçu des dynamiques complexes qui façonnent le monde des affaires aujourd'hui et de leur impact sur l'avenir du développement de l'Asie du Sud-Est.

La Chine et le Pakistan ont convenu de renforcer leur [coopération bilatérale](#) actuelle dans les domaines de la culture et du tourisme. Les deux pays se sont engagés à tirer parti des liens existants, et d'introduire de nouveaux mécanismes, qui permettent d'exploiter le plein potentiel du développement, notamment à travers le tourisme bilatéral.

SchnepfDesign/Shutterstock.com*





Le mois de janvier a marqué le départ officiel du Royaume-Uni de l'Union européenne, ce qui va entraîner des changements dans l'écosystème culturel de la région. Les défis observés dans le domaine de la culture, concernent notamment la main-d'œuvre, la mobilité, l'environnement réglementaire, le financement, les données, le tourisme, les droits d'auteur et la radiodiffusion. La première conséquence du Brexit pour la communauté culturelle est le retrait du Royaume-Uni du programme Europe créative, qui soutient des projets de collaboration entre artistes européens. Une étude réalisée par la Chambre des Communes britannique souligne que pour de nombreux bénéficiaires du programme, « l'obtention d'un financement du programme Europe créative a été un catalyseur pour débloquer d'autres investissements privés ». La Fédération des industries créatives (Royaume-Uni) a exprimé sa préoccupation quant au fait que, compte tenu de la probabilité que l'accès en franchise de droits sur les marchandises ne soit négocié qu'à la fin de 2021, il existe des risques immédiats pour le secteur en matière d'accès aux talents internationaux, aux tournées internationales et à la collaboration avec des homologues de l'UE. Même à ce stade du départ du Royaume-Uni de l'UE, on observe d'ores et déjà des conséquences négatives dans le domaine de la culture, notamment à travers le programme Erasmus et l'absence de la reconnaissance automatique des qualifications professionnelles.

En outre, une nouvelle présidence du Conseil de l'Union européenne a débuté au mois de janvier. L'Allemagne a confié la présidence au Portugal jusqu'au 30 juin de cette année. L'accent est mis sur la reprise durable du secteur culturel et créatif des suites de la pandémie. La présidence encouragera également la diversification des financements pour sauvegarder et protéger le patrimoine culturel européen. D'autres champs de la culture resteront à l'ordre du jour, tels que l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle, la relation entre les arts et l'éducation, et le rôle des technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle et la robotique.

Le 7 décembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté les conclusions sur le projet portant sur la médiation de paix de l'UE. Ces dernières soulignent que le patrimoine culturel constitue un point d'entrée au service des efforts de médiation de paix au sein de l'UE.. Ce document actualise le premier document stratégique de l'UE axé sur la médiation adopté en 2009, et accompagne une évolution vers une approche plus systématique et stratégique de l'UE en matière de médiation, notamment en matière d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités.





L'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) et l'UNESCO ont signé un accord de coopération pour œuvrer ensemble à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'accord engage les parties à soutenir les initiatives visant à améliorer la contribution de la culture au développement durable, ainsi qu'à promouvoir les industries culturelles et créatives en Amérique latine. Dans le domaine de l'éducation, l'accord prévoit de tirer parti de divers mécanismes de coordination internationaux et régionaux pour renforcer la mise en œuvre de l'ODD 4.

Le Fonds ibéro-américain pour les arts du spectacle (IBERESCENA) a annoncé la distribution de 112 subventions pour des projets et des aides totalisant plus de 950 000 euros. Les projets seront mis en place tout au long de 2021 pour soutenir les arts du spectacle dans 16 pays membres en Amérique latine et en Europe.

En ce qui concerne les Caraïbes, la CARICOM, l'Université des Antilles et l'UNESCO ont lancé le projet « Caraïbes créatives : un écosystème de 'jeu' pour la croissance et le développement » afin de stimuler la croissance des économies créatives dans 14 pays des Caraïbes. Le projet sous-régional est soutenu par un financement de 3 millions d'euros du Fonds européen de développement et sera déployé sur une période de 40 mois. En plaçant l'économie créative au cœur du projet, celui-ci a pour ambition de créer des emplois et de favoriser le travail décent ainsi qu'une chaîne de valeur efficace pour les biens et services culturels et créatifs, un meilleur accès au marché et un soutien à l'élaboration des politiques régionales et nationales.

Monkey Business Images/Shutterstock.com*





L'ÉCONOMIE CRÉATIVE DANS LES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

L'économie créative occupe une place unique au sein des politiques culturelles, à la croisée de la culture, de l'économie et de la technologie. La transformation numérique a engendré une mutation profonde des industries culturelles et créatives (ICC) qui sont au cœur de l'économie créative. Cette dynamique a attiré l'attention des décideurs à travers le monde, qui ont cherché à tirer parti de ces retombées au travers d'actions nationales et locales. Pourtant, les ICCs demeurent largement absentes des Examens nationaux volontaires (ENV) soumis par les Etats membres pour faire état de leurs avancées dans la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

De façon générale, la culture a pris une place croissante au sein des ENV soumis par les États membres au cours des dernières années, une tendance soulignée dans les précédents numéros du Tracker. La moitié des ENV soumis entre 2016 et 2020 font une référence substantielle à la culture en lien avec les 17 ODD, et 63% des ENV soumis en 2020 évoquent des politiques et initiatives culturelles. Pourtant, les différents domaines culturels ne sont pas représentés de façon homogène. Les ICC demeurent largement en retrait dans le contexte des ENV. Certains pays pourtant activement engagés dans des politiques en faveur du secteur créatif n'en font pas état dans leurs ENV. En outre, les liens entre la culture et la technologie demeurent globalement absents des ENV, ce qui laisse entrevoir une divergence dans la manière dont l'économie créative est abordée au sein des politiques publiques. Toutefois, un certain nombre d'actions engagées par les États membres dans le secteur des ICC reflètent des approches innovantes à cet égard et des liens plus étroits entre l'économie créative et le développement durable.

LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES AU SERVICE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Plusieurs États membres font référence à la valeur des CCI pour l'économie nationale. L'**Ukraine** et la **Jamaïque** indiquent que ces industries représentent 4% du PIB et 3% de l'emploi national. L'**Estonie** soutient le potentiel de son secteur créatif en accompagnant l'entrepreneuriat, ce qui bénéficie non seulement aux exportations mais également à d'autres secteurs en fournissant des modèles économiques, des biens et services innovants. Le pays associe également la culture au développement économique en soutenant des initiatives telles que des festivals du film, des expositions artistiques, des spectacles musicaux, ou encore des projets liés à l'architecture durable ou à la gastronomie. Dans son ENV soumis en 2018, la **Grèce** décrit les ICC comme un "ensemble dynamique de secteurs qui sous-tend le développement local, régional et national des économies et des sociétés". Le patrimoine culturel, les industries créatives et le tourisme comptent parmi les huit priorités nationales du gouvernement grec, qui encourage les liens entre culture et société en soutenant la participation culturelle, la créativité en faveur de la jeunesse, et le développement de circuits de distribution internationale pour la production culturelle nationale. Certains pays ont également mis en place des établissements publics dédiés pour tirer parti du potentiel de l'économie créative. Le cas de l'**Indonésie**, qui a établi en 2015 une agence mandatée pour soutenir l'économie créative nationale, illustre cette tendance.



RENFORCER LE TOURISME ET L'ARTISANAT

Bien que les ICC contribuent à différents ODD, notamment les ODD 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17, la majorité des ENV associent les ICC au tourisme et à l'artisanat. De fait, la plupart des États membres mettent l'accent sur la contribution des ICC à l'ODD 8, en particulier la cible 8.9 sur le "tourisme durable qui génère de l'emploi et contribue à la promotion de la culture et des produits locaux". Le **Sénégal** cite le développement touristique de qualité et les ICC comme une voie pour mettre en oeuvre la cible 8.9, comme reflété dans le Plan stratégique de développement du tourisme durable. Le plan d'action à moyen et long termes de la **Guinée** vise à soutenir la croissance économique et la création d'emplois au travers du développement et de la promotion du tourisme et de l'artisanat. Le Plan pour la prospérité de l'**Équateur** (2018-2021) prévoit des politiques publiques destinées à soutenir public policies les micro-entreprises et les PME dans le secteur de l'artisanat. Le programme "Équateur créative" actuellement en cours prévoit notamment une exemption de TVA pour les services artistiques et culturels, des exemptions fiscales pour les biens à usage culturel, et une redistribution des ressources publiques destinées à recruter des artistes nationaux. De même au **Pérou**, un Décret régional sur le tourisme durable dans la région de Cajamarca soutient le développement d'activités et d'expressions culturelles et artistiques en proposant une formation et un appui aux artisans locaux dans la production et la distribution de leurs produits, et en soutenant le développement du tourisme dans les espaces culturels et naturels.

Sergio Onzari/Shutterstock.com*





L'artisanat est également une composante des politiques publiques en faveur de la réduction de la pauvreté et l'autonomisation économique des femmes.

L'**Égypte**, par exemple, a mis en place une zone économique dans un village pour permettre à des jeunes femmes d'être formés et d'exercer une activité dans le domaine de l'artisanat. Plusieurs partenariats avec le secteur privé dans le pays contribuent également à soutenir les communautés dans la sauvegarde de leurs savoir-faire artisanaux. **Samoa** met en avant le tissage des tapis traditionnels comme un moyen de soutenir l'activité économique des femmes tout en préservant ces trésors culturels. De même, au **Guatemala** l'initiative "Bourse des artisans" vise à fournir aux femmes en situation de pauvreté les connaissances et savoir-faire nécessaires pour produire des biens artisanaux susceptibles d'être distribués, contribuant ainsi à briser le cycle de la pauvreté. Si les ENV illustrent une tendance à valoriser l'artisanat en faveur de l'autonomisation des femmes, certains pays, parmi lesquels le **Maroc**, soulignent également la dimension entrepreneuriale de la contribution des femmes à la création d'entreprises culturelles, dans le cadre de stratégies plus larges pour positionner le pays comme un pôle de diversité et de créativité culturelles.





DERNIÈRES ACTUALITÉS

JOURNÉE MONDIALE DE LA CULTURE AFRICAINE ET AFRO-DESCENDANTE



Pour commémorer la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante (24 janvier), l'UNESCO a mobilisé ses États membres pour célébrer la diversité du continent africain et des diasporas africaines, et pour mettre en évidence le rôle de la culture dans le développement durable, le dialogue et la paix. La Journée mondiale coïncide avec l'anniversaire de la Charte de la renaissance culturelle africaine adoptée en 2006 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) afin de donner aux États membres les moyens de renforcer leurs politiques nationales et de promouvoir le panafricanisme, le renouvellement culturel et l'identité.

Des célébrations ont eu lieu dans le monde entier, notamment le festival virtuel Dale más afro organisé par le bureau de l'UNESCO à San José, auquel ont participé le gouvernement du Costa Rica, des représentants d'agences des Nations unies et de nombreux artistes africains et d'origine africaine.

EN SAVOIR PLUS

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 2021 a été déclarée l'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable. L'Année souligne la nécessité de promouvoir une croissance économique inclusive, de favoriser l'innovation et d'offrir des opportunités et des avantages à tous dans le respect de tous les droits de l'homme. Elle souligne également la nécessité permanente d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à diversifier leur production et leurs exportations dans des secteurs de croissance durable, comme industries culturelles et créatives.

EN SAVOIR PLUS



BOOCYS/Shutterstock.com*

Ce bulletin est produit par l'UNESCO en langues française et anglaise. Nous comptons sur des partenaires pour soutenir sa production dans les autres langues officielles de l'UNESCO afin d'élargir le débat mondial sur la culture et les politiques publiques.

Écrivez à l'adresse suivante
Culture.Forum@unesco.org
 pour soutenir The Tracker

Suivez nous sur les réseaux : #Partagezlaculture